

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1809/PCG prescrivant interdiction de solliciter un, permis de conduire.

n° 69-1809/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
22 décembre 1969

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1970

Date du numéro
10 janvier 1970

TEXTE INTÉGRAL

IL est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories, avant un délai de: __ un mois, à M. Ibrahim Waberi Darar, né en-1948 à Holi-Holl, de Waberi Darar et Kadidja Awaleh, demeurant quartier 4, avenue 29, maison 23; — un mois, à M. Moussa Ali Waberi, né en 1930 à Djibouti, de Ali Waberi et Moumina Djama, demeurant quartier 7, boulevard 37, maison 2; — un mois, à M. Koulmier Ismaël Abdi, né le 17 octobre 1951 à Djibouti, de Ismaël Abdi et Halima Mahamoud, demeurant quartier 3, boulevard 25, maison 88/A

- trois mois, à M. Abdou Ahmed Mohamed, né en 1949 à Djibouti, de Ahmed Mohamed et Fatoum Othman, demeurant Plateau d'Ambouli ; — un mois, à M. Houssein Abdi Farah, né le 12 août 1940 à Djibouti, de Abdi Farah et Dahabo Hachi, demeurant quartier 1, lotissement du Stade, maison 616-I; 7 un mois, à M. Delavictoire Daniel, né le 4 février 1947 à Saïgon, de Maurice et Choau Ti Hoa, demeurant au 6° G.A.Ma.
- trois mois, à M. Yacin Ahmed Fayeh, né en 1942 à Djibouti, de Ahmed Fayeh et Amina Elmi, demeurant quartier 3 ; — trois mois, à M. Abdallah Ahmed Omar, né en 1943 à Djibouti, de Ahmed Omar et Moumima Ahmed, demeurant Péamier 4 rue de Zeila: — trois mois, à M. Vivot Jacques, né le 5 février 1946 à Courvrières (Doubs), de Robert et Marcelle Poyar, demeurant au 60° B.AMa. à La Doudah; — trois mois, à M. Kayad Guelleh Samatar, né en 1941 à Cheïkeiti, de Guelleh Samatar et Mehcto Bœuh, demeurant à Dikhil : — quatre mois, à M. Abdi Osman Djama, né en 1948 à Djibouti, de Osman Djama et Mariam Arreh, demeurant quartier 6, rue 44
- six mois, à M. Novis Patrick, né le 7 juin 1948 à Toulon (Var), de Jean et Seguin Andrée, demeurant au B.C.S: n° 6, Mess Officiers à Boulaos ; — six mois, à M. Saleh Abar Bouraleh, né en 1932 à Ali-Sabieh, de Abar Bouraleh et Adioh Ladieh, demeurant quartier 5, caserne de la Garde territoriale
- six mois, à M. Ali Gueldon Boulaleh, né en 1947 à Djibouti, de Gueldon Boulaleh et Mariam Guelleh, demeurant quartier 7, Lotissement du Stade, maison 309/2 ; — six mois, à M. Hassan Ahmed Omar, né en 1950 à Djibouti, de Ahmed Omar et Zeinaba Kaïd, demeurant à Ambouli, à proximité de la station de pompage ; — cinq ans, à M. Abdou Ali Saïd, né en 1948 à Djibouti, de Ali Saïd et Mesk Chamsan, demeurant quartier 2, boulevard 20, maison 38. IL est interdit de solliciter un permis de conduire catégorie «C», avant un délai de: _ trois mois, à M. Saïd Guelleh Miguil, né en 1938 à Bouled (Djibouti), de Guelleh Miguil et Ahado Dirir, demeurant Quartier 7, avenue du Stade, n° 31. IL est interdit de solliciter un permis de conduire catégorie «D», avant un délai de: __ trois ans, à M. Mohamed Ahmed Alaoui, né en 1946 à Dikhil, de Ahmed Alaoui.et Saïda Awaleh, demeurant à Dikhil. Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de sa notification aux intéressés.